

FORMULAIRE DE LIBÉRATION DE GARANTIE 24 MOIS SUIVANTS LA FIN DES TRAVAUX

IDENTIFICATION

BÂTIMENT

Adresse du projet : _____

N^o d'enregistrement GCR : _____ Date de fin des travaux : _____

ENTREPRENEUR

Nom légal : _____

Titulaire d'une licence de la RBQ : # _____ Accréditation de la GCR : # _____

Nom du représentant dûment autorisé : _____ Cell. : _____

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT 24 MOIS SUIVANTS LA FIN DES TRAVAUX

Conformément à l'article 15 du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs : *La garantie d'un plan s'applique à un bâtiment qui n'a pas de bénéficiaire à la fin des travaux pour autant que la réception du bâtiment ait lieu dans les 24 mois qui suivent la fin des travaux.*

Lorsqu'une unité enregistrée n'a pas été vendue dans le délai prescrit par le Règlement (24 mois), il est possible de demander une libération de garantie auprès de GCR.

Cependant, il est important de rappeler que **le formulaire Avis de fin des travaux** doit être remis à Garantie GCR pour marquer le début des garanties. Sans ce formulaire, GCR ne pourra procéder au remboursement de l'enregistrement.

Ainsi, à la suite de certaines vérifications, Garantie GCR remboursera à l'entrepreneur 60 % des frais d'enregistrement, 100 % du fond de garantie RBQ et 100 % des frais RBQ.

Pour procéder, Garantie GCR peut demander à l'entrepreneur :

- Une copie des baux si le bâtiment est loué;
- Une validation auprès du *Registre foncier*;
- Une visite sur les lieux de la part de GCR;
- Tout autre document pertinent.

Le remboursement des frais d'enregistrement à l'entrepreneur sera fait s'il s'agit d'un bâtiment non détenu en copropriété divise (unifamilial, multifamiliale, en rangée, etc.), le cas échéant. **Pour les bâtiments détenus en copropriété divise, GCR ne fera généralement pas de remboursement, puisqu'elle couvre 100 % des parties communes du bâtiment.**

CONFIRMATION SIGNATURE

Par la transmission de ce formulaire à la GCR, l'Entrepreneur déclare que 24 mois se sont écoulés depuis la fin des travaux dudit projet et qu'il n'y a pas de bénéficiaire lié à ce bâtiment.

Par sa signature, l'entrepreneur certifie que les renseignements donnés dans ce formulaire sont vrais, exacts et complets. De plus, l'entrepreneur comprend que la GCR pourra lui demander des documents ou informations supplémentaires afin de compléter l'annulation de l'enregistrement du bâtiment et il s'engage à les transmettre dans les plus brefs délais.

Signé à _____, ce _____

Signature du représentant dûment autorisé : X _____